

Bureau du Comité directeur sur les médias et la société de l'information

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDMSI-BU(2014)002

10/04/2014

Rapport de la 5^e réunion (19-20 mars 2014)

(Strasbourg, Palais de l'Europe, Salle 14)

1. Ouverture de la réunion

Le Bureau prend note des informations faisant état de la rationalisation et du renforcement du soutien apporté au CDMSI par le secrétariat afin de mieux servir les activités relevant de son mandat relatif aux médias et internet. Onur Andreotti assure le secrétariat du Comité d'experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (MSI-JO), tandis qu'Elvana Thaçi se charge de celui du Comité d'experts sur la circulation transfrontière d'internet et la liberté d'internet (MSI-INT).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau adopte l'ordre du jour de sa réunion dans la perspective de la préparation de l'ordre du jour du CDMSI.

3. Informations communiquées par le président et le secrétariat

3.1 Projet de déclaration du Comité des Ministres relative à la protection du journalisme et à la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias

Le Bureau prend note du report au 3 avril 2014 de l'examen du projet de déclaration par le Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) du Comité des Ministres, en raison d'autres questions urgentes liées aux droits de l'homme. Il est prévu de soumettre le projet au Comité des Ministres pour adoption le 16 avril¹.

3.2 Projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet

Le Bureau a été informé de la finalisation ad-référendum du projet de recommandation le 17 février 2013 puis de sa transmission pour adoption au Comité des Ministres après soumission au Service du Conseil Juridique et à l'Unité éditoriale du Conseil de l'Europe. Le Bureau prend note du report au 3 avril 2014 de l'examen du projet de recommandation par le GR-H. Toutefois, le projet devrait être transmis au Comité des Ministres pour adoption le 16 avril.

¹ Par la suite, le Comité des Ministres a décidé de reporter l'adoption du projet de déclaration au 30 avril 2014, plus proche de la date de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai)

Le Bureau souligne la nécessité d'organiser une large promotion du Guide, une fois celui-ci adopté. Il prend note des mesures prises à ce jour et met en avant la nécessité de lancer en priorité un site web dédié au moment de l'adoption ou immédiatement après.

3.3 Débat thématique du Comité des Ministres sur le thème « Sécurité des journalistes – Mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme » (12/12/2013)

Le Bureau prend note des informations apportées par le secrétariat. Il relève en particulier les propositions opérationnelles du Secrétaire Général au Comité des Ministres et notamment une table ronde sur la sécurité des journalistes, prévue le 19 mai 2014 (voir aussi point 5.2).

4. Mise en œuvre dans les Etats membres des normes adoptées par le Conseil de l'Europe

Le secrétariat présente oralement différents systèmes et modèles pour un éventuel suivi des normes adoptées.

Le Bureau propose que cette question soit discutée plus en détail lors de la réunion plénière du CDMSI sur la base de suggestions écrites préparées par le secrétariat. Le Bureau privilégie généralement une approche thématique de l'examen de la mise en œuvre des textes adoptés, ainsi qu'un examen par les membres à titre volontaire.

5. Médias

Activités normatives

5.1 Comité d'experts sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (MSI-JO)

Le Bureau prend note des informations relatives à la 1^{ère} réunion du MSI-JO qui s'est tenue les 3 et 4 mars 2014. Un rapport écrit sera disponible dans les prochains jours.

Il discute de la portée des travaux du Comité d'experts et étudie en détail le projet de structure proposé pour une recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes qui sera au cœur des travaux du Comité. Ce projet adoptera une approche différenciée en fonction des catégories de personnes devant bénéficier d'une protection (journalistes professionnels, non-professionnels qui produisent des contenus journalistiques dans l'intérêt général, lanceurs d'alerte, etc.) et inclura des propositions concrètes pour la mise en œuvre.

5.2 Table ronde sur la sécurité des journalistes (19 mai 2014)

Le Bureau prend note de la préparation d'une Table ronde sur la sécurité des journalistes, prévue le 19 mai 2014 au titre des actions proposées par le Secrétaire Général pour faire suite au débat thématique du Comité des Ministres du 12 décembre 2013. La Table ronde, préparée en collaboration avec le MSI-JO, aura pour objectif d'identifier des moyens de mieux répondre aux graves violations des droits de l'homme perpétrées contre des journalistes. Elle réunira des représentants d'institutions internationales et d'organisations qui travaillent sur la liberté des médias et sera axée sur les questions suivantes : que font concrètement les organisations internationales pour la sécurité des journalistes dans des environnements hostiles ? Existe-t-il des mécanismes d'alerte précoce ? Sont-ils appropriés et à même de déclencher les actions de protection ou de réaction nécessaires ? Quelles mesures sont en place face à l'absence d'enquête dans les cas d'agressions contre des journalistes ? Que peut faire de plus le Conseil de l'Europe ? Comment efficacement protéger les journalistes ? L'insécurité des journalistes est-elle un problème à part entière ou est-elle révélatrice de problèmes sous-jacents plus profonds ? Comment assurer la protection de tous ceux qui ne sont pas journalistes professionnels mais qui communiquent dans l'intérêt général, comme les défenseurs des droits de l'homme ou les lanceurs d'alerte ? Une plate-forme internet peut-elle contribuer à mettre

en place une capacité de réaction rapide ? Quelles seraient les conditions pour créer une telle plate-forme et pour assurer son fonctionnement ?

5.3 L'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

Le Bureau prend note des informations communiquées par le secrétariat sur les suites données à la Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias.

Une étroite collaboration est établie avec la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) du Conseil de l'Europe et la recommandation est largement utilisée à chacune de leurs manifestations ; des experts des médias y participent également en fonction des ressources disponibles. Le texte a été traduit en russe et est actuellement en cours d'édition sous forme de brochure en vue de sa diffusion par le réseau de contacts du Conseil de l'Europe. A la suite de la recommandation et de la conférence de la GEC sur « Les médias et l'image de la femme » (Amsterdam, 4-5 juillet 2013), l'élaboration d'un manuel a été lancée. Le Bureau note par ailleurs que l'Union européenne de Radio-Télévision (UER) prendra en considération la recommandation dans le cadre de son initiative Femmes dirigeantes dans les médias. Les questions liées à l'égalité des sexes et les médias seront aussi abordées dans le Programme de travail 2014 de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA). Cette dernière traitera également de ces questions en relation avec la lutte contre le discours de haine et la discrimination à l'occasion des deux sessions plénières prévues respectivement à Budva le 6 juin et à Tbilissi le 10 octobre.

5.4 Discours de haine

Le Bureau prend acte des informations transmises par le secrétariat sur les activités menées sur ce thème par le Conseil de l'Europe. Le discours de haine figurera à l'ordre du jour de la réunion de l'EPRA, à Budva (4-6 juin 2014).

5.5 Transparence de la propriété des médias

Le Bureau prend également note des informations communiquées par le secrétariat concernant un éventuel travail sur ce sujet. Il propose que le CDMSI aborde la question lors de sa prochaine réunion, en veillant à utiliser au mieux les ressources existantes, en vue de fournir des orientations sur la marche à suivre.

Activités de coopération et de diffusion

5.6 Activités actuelles et futures

Le Bureau prend acte des projets de coopération actuels et futurs présentés dans le document de référence (MEDIA.COOP(2014)01). Il note en particulier l'état d'avancement des projets actuels concernant l'Ukraine : un projet censé s'achever en septembre devrait être prolongé et un séminaire consacré à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions est prévu les 15 et 16 avril à Kiev. Un deuxième projet a été lancé en 2014 et est actuellement en phase de démarrage.

Le Bureau est d'avis qu'un point régulier suffira pour tenir le CDMSI suffisamment informé, à moins que des développements urgents n'imposent un surcroît d'information.

6. Société de l'information et gouvernance de l'internet

Activités normatives

6.1 Comité d'experts sur la circulation transfrontière d'internet et la liberté d'internet (MSI-INT)

Le Bureau prend note des informations relatives à la première réunion du MSI-INT tenue les 17 et 18 mars. Le Comité a discuté son mandat et les résultats escomptés et s'est félicité de la

constitution de groupes de travail informels parmi ses membres pour un travail en parallèle sur chacun de ces résultats.

Le Bureau examine également un projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à protéger la neutralité du réseau (CDMSI(2014)004). Le projet s'appuie sur la déclaration du Comité des Ministres sur ce même thème (adoptée le 29/09/2010), les discussions au CDMSI lors de sa 5^e réunion (3-6 décembre 2013), la conférence pluripartite (avril 2013) ainsi que sur les documents de travail étudiés par le CDMSI. Le Bureau se félicite de la discussion sur le projet tenue par le MSI-INT lors de sa réunion des 17 et 18 mars et prend en compte ses suggestions.

Le Bureau discute le projet en détail, y apporte des modifications et estime qu'il convient de poursuivre les consultations bien que le projet soit déjà le fruit d'une concertation pluripartite menée dans le cadre de la conférence sur le même thème organisée en 2013. Par conséquent, il décide de mener en parallèle l'examen du projet de recommandation par le CDMSI et des consultations avec les multiples parties prenantes selon le calendrier suivant :

- d'ici au **lundi 24 mars** : le secrétariat intégrera les modifications proposées par le Bureau et lui transmettra le projet ;
- au plus tard le **vendredi 28 mars** : le Bureau fera part au secrétariat d'éventuelles observations ;
- **le 31 mars** (ou au plus tard le 4 avril) : une version révisée sera communiquée au CDMSI pour commentaires éventuels au plus tard le **22 avril**, annonçant dans le même temps la décision du Bureau d'engager un dialogue pluripartite en ligne jusqu'au 22 avril sauf si des membres du CDMSI émettent des objections à formuler au plus tard le 4 avril ;
- réaffirmant la nécessité de respecter les délais prévus pour transmettre les documents comme énoncé dans la Résolution (2011)24 du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, et conscient des impératifs de traduction, le Bureau décide que la version du 31 mars servira de base pour les discussions du CDMSI sur le texte.

6.2 Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet 2012-2015

Le Bureau prend note de l'état de mise en œuvre de la stratégie et notamment du rapport relatif à la Conférence « Construire l'environnement numérique – Garantir nos droits sur internet » tenue à Graz les 13 et 14 mars 2014, préparé par Maja Rakovic et Christina Lamprou qui y ont représenté le CDMSI.

Le Bureau propose au CDMSI d'adresser un message aux services intéressés du Conseil de l'Europe, attirant leur attention sur les éléments de la stratégie qui les concernent et qui doivent être mis en œuvre. Le message devrait faire référence au mandat du CDMSI s'agissant de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie.

Activités de coopération et de diffusion

6.3 *Dialogue européen sur la Gouvernance d'internet (EuroDIG – 12-13 juin 2014, Berlin)*

Le Bureau prend acte de la préparation de l'édition 2014 d'EuroDIG suivant une approche fortement multi parties prenantes.

6.4 *Forum sur la gouvernance d'internet (FGI, Istanbul, 25 septembre 2014)*

Le Bureau prend note des informations sur la préparation de la manifestation qui portera sur le thème « Connecter les continents pour une meilleure gouvernance multi-parties prenantes d'internet ».

Le Bureau est d'avis que le CDMSI pourrait formuler des propositions en vue de la tenue d'ateliers, renforçant ainsi la visibilité du Conseil de l'Europe dans le domaine de la gouvernance d'internet et l'impact de ses travaux de normalisation. Il charge le secrétariat de communiquer des informations à cet égard au CDMSI.

6.5 ICANN

Le Bureau note la participation du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au Panel de haut niveau sur la coopération mondiale et les mécanismes de gouvernance de l'internet de l'ICANN (Londres, 12 et 13 décembre 2013).

6.6 Activités actuelles et futures

Le Bureau se félicite de l'évolution des activités de coopération dans le domaine de la gouvernance d'internet et invite à poursuivre les efforts en ce sens.

Il prend note également de la future participation du Conseil de l'Europe au NetMundial à Sao Paulo ainsi qu'aux manifestations de la Coalition pour la liberté en ligne « Un internet libre et sûr pour tous » (Tallinn, 28-29 avril), avec éventuellement une conférence de presse à l'occasion du lancement du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet.

7. Protection des données

Activités normatives

S'agissant de l'état d'avancement de la modernisation de la Convention n° 108, le Bureau note que durant sa première réunion (12-14 novembre 2013), le Comité ad hoc sur la protection des données (CAHDATA) a procédé à une lecture exhaustive des propositions de modernisation adoptées par le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention n° 108). L'examen reprendra sur la base d'un document révisé lors de la deuxième réunion du CAHDATA (28-30 avril 2014). La question du droit de vote de l'Union européenne doit encore être tranchée.

Lors de sa réunion plénière du 2 au 4 juin 2014, le Comité consultatif de la Convention n° 108 (T-PD) finalisera le projet révisé de recommandation sur la protection des données à caractère personnel utilisées à des fins d'emploi en vue de sa transmission au CDMSI pour examen et approbation.

8. Informations relatives aux travaux d'autres organisations et organes du Conseil de l'Europe

8.1 Participation du CDMSI à des événements et des réunions

Le Bureau prend acte des dernières informations communiquées par la déléguée grecque à propos de la conférence « Protection des mineurs à l'ère numérique » (Athènes, 14-15 avril 2014). Le CDMSI sera représenté par Maja Rakovic qui modèrera par ailleurs plusieurs panels.

Il relève également qu'aucun membre du CDMSI n'a été en mesure de participer à la manifestation organisée par l'Association européenne des télévisions régionales (CIRCOM), en raison principalement d'une information trop tardive.

Il note que Maja Rakovic représentera le CDMSI à la Conférence du Conseil de l'Europe sur « Grandir avec les droits de l'enfant » (Dubrovnik 27-28 mars 2014).

Le Bureau insiste sur la nécessité de faire preuve de sélectivité dans la participation du CDMSI à des événements. Il propose d'aborder cette question lors de la 6^e réunion plénière.

8.2 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Lors de sa réunion des 12 et 13 février 2014, le Comité des Ministres a décidé, de transmettre au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), pour information et éventuelles observations, les Recommandations 2036(2014) et 2033 (2014) de l'Assemblée parlementaire respectivement intitulées « Révision de la Convention européenne sur la télévision transfrontière » et « Internet et la politique: les effets des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la démocratie ». Le Bureau examine le projet d'observations du CDMSI préparé sur la base des avis formulés par ses membres. Afin de respecter le délai fixé par le Comité des Ministres (18 avril 2014), le Bureau décide que les projets doivent être envoyés au CDMSI au plus tôt, en vue d'une approbation par messagerie électronique d'ici au 11 avril 2014.

Le Bureau exprime le souhait d'améliorer sa coopération avec l'Assemblée parlementaire. Il discute de la possibilité et des modalités d'inviter des membres de la sous-commission des médias et de la société de l'information de l'APCE à des échanges de vues avec le CDMSI et de l'éventuelle participation du CDMSI aux réunions de la sous-commission.

Le Bureau demande au secrétariat de formuler des suggestions précises en ce sens et d'inviter le secrétariat de la sous-commission à dresser pour le CDMSI une vue d'ensemble des travaux de l'APCE, de préférence lors de la prochaine réunion.

8.3 Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Le Bureau prend note de l'avancement du projet de recommandation sur la protection des lanceurs d'alerte, préparé par le CDCJ, qui devrait être soumis au Comité des Ministres pour adoption en mai 2014. Le Bureau propose que le CDMSI examine la recommandation et étudie la possibilité d'éventuelles actions de suivi conjointement avec le CDCJ.

8.4 Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

Le Bureau prend note de l'Avis (2013) n° 8 du Conseil consultatif de procureurs européens sur les relations entre les procureurs et les médias. Il suggère au CDMSI d'envisager de formuler des observations sur cet avis.

9. Questions budgétaires et administratives

10. Priorités et méthodes de travail du CDMSI

Participation de membres du CDMSI à d'autres manifestations/réunions

Le Bureau souligne la nécessité d'une information précoce des manifestations et réunions auxquels le CDMSI pourrait être représenté. Il demande au secrétariat de fournir un modèle de compte-rendu aux membres du CDMSI qui participent à ces événements.

Il insiste également sur l'importance d'une approche et d'une concertation multi-parties prenantes dans la préparation des normes du Conseil de l'Europe, ce qui devrait en renforcer la pertinence.

Comptes rendus des réunions du CDMSI

Le Bureau accepte une proposition du secrétariat de raccourcir le rapport abrégé qui doit être adopté à l'issue de chaque réunion du CDMSI sous la forme d'une liste de décisions afin d'en simplifier l'adoption.

11. Questions diverses

Questions relatives à la liberté d'expression en Ukraine

Le Bureau relève un certain nombre de préoccupations suscitées par l'évolution de la situation des médias en Ukraine et en Crimée.

Il note que la situation fait l'objet d'un examen plus approfondi de la part d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe et exprime son intérêt à en être informé en temps utile. Le Bureau fait part de sa volonté d'intervenir, sur demande du Comité des Ministres, en faveur de la liberté d'expression et des médias en Ukraine.

12. Projet d'ordre du jour de la 6^e réunion du CDMSI (20-23 mai 2014)

Le Bureau attire l'attention sur le format de cette réunion (2 demi-journées + 2 journées entières), retenu pour permettre à tous les participants d'arriver à Strasbourg à l'heure pour l'ouverture. Les sessions plénières ayant été ramenées de quatre à trois jours, il insiste sur la nécessité de faire preuve de ponctualité et de discipline dans les interventions, afin de pouvoir couvrir l'ensemble de l'ordre du jour.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

**5è REUNION DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR SUR LES MEDIAS
ET LA SOCIETE DE L'INFORMATION
(CDMSI-BU), 19-20 mars 2014
Strasbourg, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, salle 14)**

Mme. Maja Rakovic (Chair/ Présidente) , Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Serbia /Serbie

M. Thomas Schneider, (Vice-Chair / Vice-président) International Affairs, Federal Office of Communication, Federal Department for the Environment, Transport, Energy and Communication, Switzerland/Suisse

M. Mark Carvell, Media Team, Department for Culture, Media and Sport, United Kingdom /Royaume- Uni

Mme. Christina Lamprou, Head of the Department of Audiovisual Affairs, Directorate of Mass Media - General Secretariat of Information and Communication, Hellenic Republic

M. Éanna Ó Conghaile, Principal Officer, Broadcasting Policy Division, Department of Communications, Energy & Natural Resources,

M. Emir Powlakic, Head of Division for Licensing, Digitalization and Coordination in Broadcasting, Communications Regulatory, Bosnia and Herzegovina/Bosnie-Herzegovine

Mme. Bissera Zankova, Media Expert / Consultant, Ministry of Transport, IT and Communications, Bulgaria/Bulgarie

SECRETARIAT

M. Jan Malinowski, Chef du service de la Société de l'information, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI)

Mme. Silvia Grundmann, Secrétaire du CDMSI, hef de la division médias, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI)

Mme. Onur Andreotti, Administratrice, division médias, DG I

Mme. Elvana Thaçi, Administratrice, division médias, DG I

M. Lee Hibbard, Administrateur, Unité de la gouvernance d'Internet, DG I

Mme. Loreta Vioiu, Administratrice, Unité de la gouvernance d'Internet, DG I

Mme. Maria Michaelidou, Administratrice, Unité protection des données, DG I

Mme. Anne Boyer-Donnard, Assistante administrative principale, division médias, DG I

(Répartition des sexes des 7 membres du Bureau : 3 femmes (43%), 4 hommes (57%))